

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Lettres parc. Lettres classiques - Niveau 1

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Lettres parc. Lettres classiques - Niveau 1 comme suit :

Membres du jury

VINCENT MUNNIA Nathalie, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
FAVREAU LINDER Anne marie, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

STOEHR MONJOU Annick, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
LOISEL Gaëlle, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
VALLIN Marjolaine, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE
VIET Nora, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
ROMESTAING Alain, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 2

STOEHR MONJOU Annick, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
LOISEL Gaëlle, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
ROMESTAING Alain, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.
VALLIN Marjolaine, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE
VIET Nora, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 2 décembre 2024